D. IX.

Programme
de l'année
1876 – 1877.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE

DES

SCIENCES POLITIQUES

16, rue Taranne, à PARIS

SIXIÈME ANNÉE (1876-1877)

LES COURS OUVRIRONT LE LUNDI 27 NOVEMBRE 76

ADMINISTRATION

MM. E. ANDRÉ, Président du Conseil; HÉLY D'OISSEL, Vice-Président; E. BOUTMY, Directeur de l'École; GERMER BAILLIÈRE, Trésorier; Alfred ANDRÉ, régent de la Banque de France; E. BEAUSSIRE, député; P. BETHMONT, député; Baron de CHAMPLOUIS; baron Adolphe D'EICHTHAL; Jacques SIEGFRIED, banquier à Paris; H. TAINE; C. de VARIGNY.

Commissaire : M. E. MULLER, ancien Président de la Société des ingénieurs civils.

ENSEIGNEMENT

I. — DIRECTEUR. — M. ÉMILE BOUTMY

II. — COMITÉS DE PERFECTIONNEMENT

SECTION ADMINISTRATIVE

MM. **H. PASSY**, ancien Ministre, membre de l'Institut.
LABOULAYE, député, membre de l'Institut.
AUCOC, président de section au Conseil d'État.
PETITJEAN, procureur g^al près la Cour des comptes.

SECTION DIPLOMATIQUE

MM. le baron de **VIEL-CASTEL**, ancien diplomate, membre de l'Académie française.
De CLERCQ, ministre plénipotentiaire.
Ch. BAUDIN, ancien ministre plénipotentiaire.

III. — CORPS ENSEIGNANT

PROFESSEURS

MM. **LEVASSEUR**, de l'Institut.
Paul LEROY-BEAULIEU, directeur de l'*Économiste français*.
FLOURENS, maître des requêtes au Conseil d'État.
ALBERT SOREL.
H. GAIDOZ, directeur de la *Revue Celtique*.
E. BOUTMY, directeur de l'École.
GLASSON, professeur agrégé à la Faculté de droit.
FUNCK BRENTANO.

MM. **DUNOYER**, ancien maître des Requêtes au Conseil d'État.
LYON-CAEN, professeur agrégé à la Faculté de droit.
RENAULT, professeur agrégé à la Faculté de droit.
Gabriel ALIX, docteur en droit.
JUGLAR.
PIGEONNEAU, professeur au lycée Louis-le-Grand.
MACHART, inspecteur des finances.
VERGNIAUD, auditeur de 1re classe au Conseil d'État.

PROFESSEURS DE LANGUES

MM. **LESER** et **BELJAME**, professeurs au lycée Louis-le-Grand.

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. **DARESTE**, ancien président de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation.
Paul JANET, membre de l'Institut.

Alexandre RIBOT, directeur des affaires criminelles au ministère de la Justice.
PRADIER FODÉRÉ, doyen de la Faculté des sciences administratives, à Lima (Pérou).

Archives de Sciences Po

BUT DE L'ÉCOLE

Dans son ensemble, l'enseignement de l'École des sciences politiques est le *couronnement naturel de toute éducation libérale*. Son programme embrasse les principales connaissances auxquelles aucun homme cultivé ne devrait rester étranger.

A un point de vue plus spécial, l'Ecole des sciences politiques se propose le même but que l'ancienne *École d'administration*. — Chacune des grandes divisions de son enseignement constitue une préparation complète à l'une des carrières suivantes et aux examens ou aux concours qui en ouvrent l'entrée.

1. **DIPLOMATIE**. (Ministère des affaires étrangères. — Légations. — Consulats) (1).
2. **CONSEIL D'ÉTAT**. (Auditorats de 1re et de 2e classe.)
3. **ADMINISTRATION**. (Administration centrale et départementale. — Contentieux des ministères; — sous-préfectures; — secrétariats généraux de département; — conseils de préfecture.)
4. **INSPECTION DES FINANCES** (2).
5. **COUR DES COMPTES**.

D'autre part, le programme comprend des éléments d'instruction supérieure qui complètent utilement la préparation à certaines hautes positions commerciales et financières (Banques — contentieux des grandes compagnies — inspection des chemins de fer, etc.).

(1) *Sur cinq candidats reçus au dernier concours*, trois *appartiennent à l'École.*
(2) *Sur les six candidats reçus au dernier concours, les* quatre *premiers appartiennent à l'École.*

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'enseignement de l'École dure deux années. On peut entrer à l'École tous les ans.

Suivant le but que le jeune homme se propose, il devra suivre tout ou partie des cours et conférences de l'École et les combiner avec tout ou partie des enseignements de la Faculté de droit. Le directeur et les professeurs compétents l'aideront de leurs indications et de leurs conseils sur la nature des différentes carrières, la matière des examens ou des concours, le mode de préparation le plus efficace et l'ordre de travail à adopter, en raison du nombre d'années disponibles.

Pour l'Administration centrale et départementale, la diplomatie, le Conseil d'État, l'inspection des finances, la Cour des comptes, le cadre des études a été déterminé non-seulement d'après les conditions de l'examen d'entrée, mais d'après les nécessités ultérieures de la carrière. La préparation peut être achevée en deux ans (1).

Pour les jeunes gens qui cherchent à l'École le couronnement de leur éducation générale, il y aura lieu à un choix étudié, variant avec les aptitudes et les connaissances acquises de chacun.

Quant à ceux qui se destinent à la vie publique, ils devront suivre, autant que possible, les enseignements des deux sections.

(1) En raison du retour annuel du concours pour l'auditorat au Conseil d'Etat, institué par la loi du 10 août 1876, toutes les matières administratives comprises dans le programme de ce concours seront traitées en un an. Une des trois conférences sera consacrée à des discussions orales, à des interrogations et à la correction de compositions.

MATIÈRES ENSEIGNÉES A L'ÉCOLE

(Deux années)

1° Organisation administrative comparée.	1 année.
2° Matières administratives.	1 année.
3° Système financier des principaux États.	1 année.
4° Des revenus publics et des impôts.	1 année.
5° Organisation des services financiers et règles de la comptabilité publique. (Décret du 21 mai 1862.)	1 année.
6° Économie politique.	1 année.
7° Législation commerciale comparée.	1 année.
8° Histoire des traités de commerce depuis 1786.	1 année.
9° Histoire succincte des traités depuis la paix de Westphalie jusqu'en 1789.	1 année.
10° Histoire diplomatique de l'Europe depuis 1789 jusqu'en 1872 (très-développée.)	2 années.
11° Organisation des services diplomatiques. (Exercices pratiques.)	2 années.
12° Histoire constitutionnelle et parlementaire de la France, de l'Angleterre et des États-Unis depuis un siècle.	1 année.
13° Analyse des constitutions de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.	1 année.
14° Droit des gens.	1 année.
15° Droit international résultant des traités. (Capitulations, extradition, propriété industrielle, etc.) Services consulaires.	1 année.
16° Géographie et ethnographie.	1 année.
17° Statistique.	1 année.
18° Géographie industrielle et commerciale.	1 année.
19° Législation civile comparée.	1 année.

Archives de Sciences Po

ORGANISATION

L'enseignement de l'École comprend, dans chaque branche, des cours et des conférences. Il est plus général dans les cours, plus spécial et plus pratique dans les conférences.

COURS

Les cours ont lieu une fois par semaine. Ils ont pour sujet les *parties les plus essentielles* des connaissances exigées dans les carrières auxquelles l'École prépare. Le professeur ne se contente pas d'exposer les institutions ou les faits dans leur *état actuel*. Il les étudie dans leur développement historique, compare la France avec les pays étrangers et fait ressortir les idées générales qui résultent de ces rapprochements.

CONFÉRENCES

Chaque conférence a pour sujet : 1° le détail et l'application de ce qui est enseigné dans les cours; 2° les autres matières demandées pour l'examen auquel le cours se rattache. Ces matières sont étudiées spécialement en vue de l'examen et de la pratique professionnelle. Chaque fois une partie du temps est consacrée à des *interrogations* sur les sujets traités dans les cours et dans les conférences précédentes, à des exercices parlés ou écrits, analogues à ceux qui sont usités dans les examens, à l'appréciation et à la discussion de travaux semblables à ceux qui sont demandés aux auditeurs au Conseil d'État, aux inspecteurs des finances, aux attachés d'ambassade, aux élèves consuls, etc.

COURS DE LANGUES

Des cours d'anglais et d'allemand ont lieu chacun deux fois par semaine.

EXAMENS. — DIPLOME. — BOURSES DE VOYAGE.

Un examen oral a lieu dans chaque section, à la fin de la première année, pour les élèves qui ont pris une inscription d'ensemble. Ceux qui répondent d'une manière satisfaisante sont dispensés de subir une nouvelle épreuve sur les mêmes matières lors de l'examen de seconde année.

L'examen de seconde année consiste en épreuves orales et écrites. Des diplômes sont décernés dans chaque section aux candidats reconnus capables.

Deux bourses de 2,000 francs, une dans chaque section, seront mises au concours, dans des conditions à déterminer, entre les candidats qui auront obtenu le diplôme. Les boursiers rapporteront, au mois de janvier suivant, un mémoire résumant les résultats d'une étude faite en France ou à l'étranger.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque et les salles de lecture sont ouvertes de dix heures du matin à dix heures du soir aux élèves, auditeurs et adhérents qui y ont entrée. La bibliothèque se compose :

1° De trois fonds de livres importants, appartenant : (A) à l'École, (B) à la Société de statistique, (C) à la Société de linguistique;

2° D'environ cent revues et gazettes françaises et étrangères.

RÉGIME INTÉRIEUR

L'École reçoit des *auditeurs* et des *élèves;* les uns et les autres sont admis sans examen, sur leur demande et sur l'avis conforme du Conseil.

Les *élèves* sont les personnes qui prennent une inscription d'ensemble (*totale* ou *générale*) et qui la renouvellent pendant tout le cours de l'année.

Les *auditeurs* sont les personnes qui ont pris une inscription partielle.

L'année d'études commence la dernière semaine de novembre et finit la première semaine de juin.

Elle est divisée en DEUX TRIMESTRES. — Le second trimestre commence le 1er mars.

On s'inscrit au Secrétariat à partir du 1er novembre.

INSCRIPTIONS D'ENSEMBLE (ÉLÈVES)

	PAR TRIMESTRE.
Inscription générale donnant entrée à tous les cours (sauf les cours de langues)................	75 fr.
Inscription totale donnant entrée à tous les cours, aux conférences, aux cours de langues et à la bibliothèque..................................	150 fr.

INSCRIPTIONS PARTIELLES (AUDITEURS)

	PAR TRIMESTRE	PAR AN
Un cours..................................	25 fr.	40 fr.
Un cours et une conférence par semaine...	45 fr.	75 fr.
Un cours et deux conférences par semaine(1)	65 fr.	110 fr.
Un cours et trois conférences par semaine	80 fr.	140 fr.
Un cours de langues....................	30 fr.	50 fr.
Bibliothèque (élèves et auditeurs).........		20 fr.
Bibliothèque (adhérents)...................		25 fr.

(1) Pour le cours et les deux conférences sur les finances le second trimestre n'est que de 55 fr. et l'année entière de 100 fr.

TABLEAU DES HEURES

	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.
8 h. 3/4.	»	MM. PIGEONNEAU, confér.	»	»	»	»
9 h. 1/2.	MM. SOREL, cours.	»	»	»	»	MM. SOREL, conférence.
10 heures. .	»	LEVASSEUR, cours.	MM. GAIDOZ, cours.	MM. DUNOYER, cours.	MM. GLASSON, cours.	»
1 heure . .	»	»	»	»	»	»
2 h. 1/2. .	»	»	»	»	»	»
4 heures. .	FLOURENS, cours.	LEROY-BEAULIEU, cours.	MACHART, confér.	ALIX, conférence.	MACHART, confér.	ALIX, conférence.
5 heures.	ALIX, conf. d'inter.					

Archives de Sciences Po

TABLEAU DES COURS

ANNÉE 1876-77.

SECTION ADMINISTRATIVE

I. — ORGANISATION ET PRATIQUE ADMINISTRATIVE EN FRANCE ET DANS LES PAYS ÉTRANGERS

MM. FLOURENS, maître des requêtes au Conseil d'État, et ALIX, docteur en droit.

ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS EN FRANCE (*une leçon par semaine*).

Principe de la séparation des pouvoirs. — Pouvoir législatif; électorat politique. — Pouvoir exécutif. — Autorité judiciaire. — Autorité administrative.

Organisation de l'administration centrale, départementale et communale. — Conseils électifs et électorat administratif.

Régime des cultes. — Instruction publique. — Services financiers. — Assistance publique. — Force publique. — Police.

Comparaison avec les pays étrangers.

MATIÈRES ADMINISTRATIVES (*trois conférences par semaine*).

Gestion des intérêts locaux, spécialement budgets des départements et des communes. — Octrois.

Caisse de retraites des administrations publiques. — Pensions militaires et civiles à la charge de l'État.

Travaux publics. — Associations syndicales. — Expropriation. — Dommages de guerre. — Prises maritimes.

Domaine national public et privé. — Régime forestier. — Grandes voies de communication. — Voirie vicinale et urbaine.

Législation industrielle. — Chemins de fer d'intérêt général et d'intérêt local. — Mines, minières et carrières. — Etablissements insalubres.

Nota. *La troisième conférence sera consacrée principalement à des discussions orales, à des interrogations et à la correction de compositions écrites analogues à celles du concours de l'auditorat.*

II. — ORGANISATION ET ADMINISTRATION FINANCIÈRE EN FRANCE ET DANS LES PAYS ÉTRANGERS

Une leçon et deux conférences par semaine.

M. LEROY-BEAULIEU, directeur de l'*Économiste français*, professeur.

Système financier de la France et des principaux États.

Les Revenus publics et les impôts. — Examen des différentes taxes en elles-mêmes et dans leurs effets; mérites et inconvénients des divers impôts directs ou indirects. — Influence des tarifs élevés ou modérés. — Causes qui font hausser ou baisser le rendement des impôts, etc.

M. MACHART, inspecteur des finances.

Étude détaillée et pratique sur l'administration financière en France. — Comptabilité de l'État. — Comptabilité départementale et communale. — Analyse du décret du 31 mai 1862.

ENSEIGNEMENT COMMUN AUX DEUX SECTIONS

STATISTIQUE ET GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

Une leçon et une conférence par semaine.

M. LEVASSEUR, de l'Institut (1er trimestre).

M. JUGLAR (2e trimestre).

1. — Objet et méthode de la statistique.
2. — Le sol de la France : ses céréales, son bétail. — L'agriculture dans les principaux pays.
3. — La vie humaine : naissance, mariage, mort. L'homme moyen physique. — L'homme moyen moral.
4. — Les populations : densité, vitalité, accroissement.
5. — La houille, le fer. — Industries manufacturières. — Vie agricole. — Banques.

M. PIGEONNEAU, professeur au lycée Louis-le-Grand.

1. — Grandes routes de commerce. — Lignes de navigation. — Chemins de fer. — Lignes télégraphiques.
2. — Relations de la France avec les Etats européens et les pays baignés par la Méditerranée. — Les grands ports. — Comparaison du commerce extérieur des principaux Etats.
3. — Le commerce européen en Afrique, en Asie, en Océanie. — Le canal de Suez. — La Chine, le Japon, l'Australie, etc.
4. — Relations de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, avec les Etats-Unis, le Brésil et les républiques de l'Amérique du Sud.

SECTION DIPLOMATIQUE

I. — GÉOGRAPHIE ET ETHNOGRAPHIE

M. GAIDOZ, directeur de la *Revue Celtique*.

1. — Histoire de la formation des Etats Européens.
2. — Géographie politique de l'Europe et des colonies Européennes.
3. — Distribution des races, des langues et des religions dans les principaux Etats.

I. — HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE DEPUIS 1789

Une leçon et deux conférences par semaine

M. ALBERT SOREL.

PREMIÈRE PARTIE

1. — Droit public de l'Europe en 1789.
2. — La Révolution française et l'Europe.
3. — L'empire français et l'Europe.
4. — Le Congrès de Vienne et les traités de 1815.
5. — Les Congrès d'Aix-la-Chapelle, Troppau, Laybach, Vérone.
6. — Indépendance de la Grèce. La question d'Orient de 1820 à 1829.
7. — Droit public de l'Europe en 1830.

M. ALBERT SOREL, maître de conférences.

Organisation des services diplomatiques. — Procédure d'une négociation. — Caractère des principales cours et des cabinets de l'Europe. — La presse politique dans les pays étrangers.

M. RENAULT, professeur agrégé à la Faculté de droit.

Droit international résultant des traités. — Matière des Consulats.

ENSEIGNEMENT COMMUN AUX DEUX SECTIONS

ÉCONOMIE POLITIQUE

Une leçon par semaine.

M. DUNOYER, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, professeur.

1. — Objet de l'économie politique.
2. — Production. — La division du travail. — Capital réel et capital personnel. — Capital fixe et capital circulant. — Histoire de l'outillage industriel.
3. — Circulation. — L'appareil monétaire. — L'appareil fiduciaire. — Théories de la valeur et du crédit. — Histoire de la monnaie.
4. — Distribution. — Salaires, intérêts, profits. — Rente. — Formes successives de la propriété. — Régime de la concurrence. — Histoire des divers modes de répartition du revenu.
5. — Consommation. — Consommations reproductives et improductives. — Crises commerciales. — Histoire du luxe. — Equilibre de la production et de la consommation.
6. — Lois d'accroissement du capital. — Théorie des lois de la population. — L'hérédité.

COURS DE LÉGISLATION COMPARÉE

Une leçon par semaine.

M. GLASSON, professeur agrégé à l'Ecole de droit.

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

1. — Différents régimes auxquels a été soumis le droit de propriété jusqu'à nos jours. — La propriété sous la féodalité.
2. — Caractères actuels du droit de propriété. — Comment la propriété féodale tend à disparaître des pays de l'Europe occidentale. — La propriété en France, en Italie, en Espagne, en Angleterre et en Allemagne.

La propriété chez les Slaves. — Modifications récentes introduites en Russie. — Les communautés de famille chez les Slaves méridionaux.

3. — La propriété dans ses rapports avec la famille. — Des effets du mariage sur les biens des époux. — Des successions testamentaires et *ab intestat*.
4. — La propriété dans les rapports des personnes privées entre elles; dispositions spéciales aux meubles. — Acquisition et perte de la propriété.
5. — La propriété au point de vue du crédit. — Le régime hypothécaire. — Les saisies sur les biens.

COURS DE LANGUES

ANGLAIS (*deux leçons par semaine*).

M. BELJAME, professeur au lycée Louis-le-Grand, professeur.

ALLEMAND (*deux leçons par semaine*).

M. LESER, professeur au lycée Louis-le-Grand, professeur.

7733. — PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

Archives de Sciences Po